

Huit ans de prison pour le chauffard meurtrier

Avant le jugement, le constat du procureur était implacable et résonnait comme un aveu d'échec, ce jeudi après-midi dans la salle 3 du tribunal de Bobigny : « La justice a considéré qu'il y avait un espoir que Monsieur D. change. La justice s'est trompée. » Tête basse, le regard masqué par d'épaisses lunettes, le prévenu n'a exprimé aucune émotion.

Jugé pour avoir renversé et tué une femme de 70 ans le 19 décembre 2021 à Aubervilliers, cet homme aujourd'hui âgé de 40 ans comptait déjà à son casier judiciaire une dizaine de condamnations, la plupart pour conduite sans permis ou sous l'empire de l'alcool ou de produits stupéfiants. La peine prononcée ce jeudi est sans commune mesure avec les précédentes : huit ans de prison dont deux années de sursis probatoire renforcé.

Une nuit blanche passée à boire

Dans son réquisitoire, le représentant du ministère public a insisté sur la « totale irresponsabilité » et l'absence de remise en question du prévenu. « Il y a une vraie prise de conscience de sa part », a objecté son avocat, qui assure que son client est déterminé à soigner son alcoolisme. À l'issue de l'audience, ce dernier a regagné la prison de la Santé, où il est incarcéré en détention provisoire depuis seize mois.

Dans les secondes qui ont précédé l'accident mortel, Ibrahim D. s'était livré à une série d'infractions routières, grillant des feux rouges et circulant en sens inverse. C'est en arrivant au rond-point qui dessert le Lidl de la rue Saint-Denis à Aubervilliers, non loin du Stade de France, que le chauffard est « entré dans la folie », a-t-il tenté, parfois maladroitement, d'expliquer ce jeudi au tribunal.

Ce matin-là, Ibrahim D. sort d'une nuit blanche passée à consommer de l'alcool dans divers

points de chute. Ce qui ne l'empêche pas, après un dernier « after », de prendre le volant pour ramener un ami à son domicile à La Courneuve. Une bouteille de whisky Jack Daniels, à moitié vide, est à portée de main dans l'habitacle de sa BMW. Une autre de vodka, pleine, attend son tour dans le coffre. Il n'aura pas le temps d'en boire une goutte.

Car ses écarts de conduite mettent la police à ses trousses. Sans permis et sous contrôle judiciaire depuis une précédente condamnation pour un délit routier, le conducteur accélère à la sortie du rond-point de l'A86. La BMW percute alors un terre-plein central puis poursuit sa route sur un trottoir, où elle entre en collision avec la septuagénaire, manque d'écraser une poussette et finit sa course dans un poteau en béton.

Preuve de la violence du choc, un policier estime que la victime a été projetée à cinq mètres de hauteur avant de retomber sur le bitume. Les fonctionnaires qui le pourchassent interpellent Ibrahim D. dans les instants qui suivent l'accident, alors que l'intéressé tente de prendre la fuite à pied.

Dans un premier temps, il est incapable de se soumettre à un éthylotest. Son alcoolémie sera finalement établie à 0,42 mg/l d'air expiré à 19 h 13. « Sept heures après les faits, il n'était toujours pas en état de conduire, a souligné le procureur. Ce qui veut dire qu'il était probablement six fois au-dessus du taux réglementaire

» au moment de l'accident.

« J'ai tué quelqu'un et on m'avait prévenu »

« En aucun cas je n'ai vu la dame que j'ai percutée », a maintenu le prévenu ce jeudi face au tribunal, sans parvenir à convaincre son auditoire. « Ça en dit long sur votre état ce jour-là », observe le représentant du parquet. L'intéressé assure pourtant avoir pris conscience du mal qu'il a causé. « C'est quelque chose d'irrespon-

sable, d'irréparable, se flagelle-t-il aujourd'hui. J'ai tué quelqu'un et on m'avait prévenu. »

Ses excuses n'ont pas convaincu les parties civiles. La voix brisée par les sanglots, la fille de la victime a rendu hommage à « la meilleure des mères qu'on aurait pu avoir », qui a fondé sa famille en France après avoir fui les guerres de son Cambodge natal. « J'espère juste que vous ne tuerez plus personne », a-t-elle achevé, sans un regard en direction du box.

Alexandre Arlot